



SAS JEAN-MICHEL AUTIN
15 RUE JEAN ROSTAND
28300 MAINVILLIERS
Téléphone : 02.37.34.64.10
autinrecuperation@orange.fr

A l'attention de Mme le Préfet
Préfecture d'Eure et Loir
Bureau des procédures environnementales
Place de la République
CS 80537
28019 Chartres cedex

Mainvilliers, le 10 octobre 2022

Objet : Demande de demande démantèlement de la hauteur de clôture – Centre de récupération de déchets triés

Madame le Préfet,

Je soussigné, Jean-Michel AUTIN, Gérant de la société JM AUTIN, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B 799 365 408, code APE 3832Z ; ai l'honneur de solliciter une demande d'aménagement à l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage).

En effet, l'article 3F du règlement de la zone 1 AUX du PLU d'Amilly, dans laquelle sera situé le projet de centre de récupération de déchets triés sur la commune de Amilly, fixe la hauteur des clôtures à 1,80 m alors que l'article 15 de l'arrêté susvisé impose une clôture minimale de 2,50 m.

Le PLU ne pouvant être modifié, je sollicite un aménagement de l'arrêté ICPE afin de respecter la hauteur de clôture fixé dans le PLU, soit 1,80 m.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prie de croire, Madame le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

AUTIN Jean Michel,
Gérant